



**INTERCO DEUX SEVRES**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Communiqué de presse

## Le Département des Deux-Sèvres veut poursuivre des syndicalistes : nous ne laisserons pas faire

A Niort,  
le 28 avril 2026

Comme nos camarades de la CGT, nous avons appris par voie de presse que le Département des Deux-Sèvres envisageait de les attaquer en justice pour avoir dénoncé la réalité de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) : agents à bout, conditions de travail indignes, prises en charge dégradées, décisions de gestion contestées. Cette annonce est aussi brutale qu'inacceptable.

**Ne disposant pas du contenu précis de la plainte annoncée, nous réagissons sur la base des informations publiques communiquées par les médias.**

Depuis des années, **nous portons exactement les mêmes alertes**, en intersyndicale comme dans toutes les instances représentatives du personnel. Nous avons documenté les mêmes manques, les mêmes risques, les mêmes conséquences pour les enfants confiés comme pour les professionnels. Rien n'a changé sur le terrain. La seule réponse nouvelle, c'est une menace judiciaire contre celles et ceux qui osent dire la vérité.

### Une procédure qui ressemble à une tentative d'intimidation

Poursuivre des militantes syndicales pour avoir décrit des dysfonctionnements connus, relayés par les agents, les familles et la presse, constitue un précédent extrêmement dangereux. Une telle démarche s'apparente, comme l'ont dit nos camarades, à une **procédure-bâillon**, destinée à faire taire les organisations syndicales plutôt qu'à traiter les problèmes qu'elles soulèvent.

Nous rappelons que **la liberté syndicale est un droit fondamental**, protégé par la loi. Les représentants du personnel ont pour mission d'alerter, de dénoncer, de défendre les agents et les usagers du service public. **Les réduire au silence par la menace judiciaire est une dérive grave.**

### Demain, n'importe quelle organisation syndicale pourrait être visée

Ce qui arrive aujourd'hui à la CGT pourrait arriver demain à n'importe laquelle de nos organisations. Si une collectivité peut attaquer un syndicat pour avoir exercé son rôle, alors c'est **tout le dialogue social** qui est menacé. C'est la possibilité même de défendre les agents, les services publics et les usagers qui se trouve fragilisée.

Nous refusons ce glissement. Nous refusons que la critique des politiques publiques devienne un motif de poursuite. Nous refusons que la peur remplace la parole syndicale.

### Nous appelons le Département à renoncer à cette procédure !

Plutôt que de cibler celles et ceux qui alertent, le Département doit revenir à l'essentiel :

- garantir la protection des enfants confiés à l'ASE,
- améliorer les conditions de travail des professionnels,
- écouter les agents et leurs représentants,
- travailler avec les organisations syndicales, pas contre elles.

### Nous resterons unis, solidaires et déterminés

**Nous exprimons notre soutien total à nos camarades de la CGT. Nous resterons collectivement mobilisés pour défendre la liberté syndicale, la dignité des agents et la qualité du service public.**

**Aucune intimidation ne nous fera taire.**

#### CONTACT

Valérie CASTRO  
CAMPINHO

[v.campinho@interco.cfdt.fr](mailto:v.campinho@interco.cfdt.fr)  
06.52.09.61.58

#### **CFDT INTERCO 79**

8 rue Joseph Cugnot  
79 000 NIORT  
[interco79@interco.cfdt.fr](mailto:interco79@interco.cfdt.fr)